

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 52-1

Annule et remplace l'acte n° 52 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Un prélèvement sur fonds de réserve d'un montant de 19140.00, des affectations de BE (stage, droite de repro) et d'une dotation globalisée complémentaire DE 20000.00 EUROS sont soumis au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20212022_52-1_0730006K_220502142357

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 52-1

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification : Bonjour,

Ci-joint.

Observation n°1 : Prise en considération de l'avertissement de l'AC relatif à la hausse des prix de l'énergie et de la soutenabilité de futurs prélèvements

BICT_20212022_52-1_0730006K_220503111510

069009XE

ACADEMIE DE GRENOBLE

CONSEIL REGIONAL DE RHONE ALPES

78 ROUTE DE PARIS

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 52-1

Année scolaire : 2021-2022

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification : Bonjour,
Ci-joint.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant d'un mois au contrat d'utilisation d'une chambre passée avec Mme Kota à partir du 01/07/2022. Montant 110.00 euros par mois (acte 1/20).

Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20212022_53_0730006K_220419102302

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Avenant d'un mois au

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 53

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Location de l'internat au Comité SAVOIE HANDBALL du 22 au 24 avril pour 50 personnes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20212022_54_0730006K_220419102313

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Location de l'inter

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 54

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : modification lieux de PFMP ERASMUS

Numéro d'enregistrement :55

Année scolaire : 2021-2022

Vu

le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-9

la délibération du conseil d'administration du 10/02/2022acte n°45

Le chef d'établissement procède à

Modification du lieu de PFMP Erasmus du fait de la guerre en Ukraine: Pays Bas à la place de l'Estonie.

Date et prestataire inchangés: du 20 mars au 16 avril, AGRA

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 56

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Location de l'internat par l'association Sport 25 du 24 au 29 octobre pour 50 personnes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20212022_56_0730006K_220420162351

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Location de l'intern

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 56

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/03/2022
Réuni le : 05/04/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2021 comme suit :
 Sur un compte de réserve unique
 Avec subdivision
Compte 10681 : -26509.26
Compte 10687 : 4492.46
Compte :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 8

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 58

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Location de l'internat au Comité des Fêtes d'Albertville du 1er au 6 juillet pour 180 personnes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20212022_58_0730006K_220420162348

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Location de l'intern

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 58

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 59
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2021

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : MISE EN NON VALEUR

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 60
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/03/2022
Réuni le : 05/04/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les demandes de mises en non valeur
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

ADOpte LA MISE EN NON VALEUR DES SOMMES SUIVANTES:
- frais d'internat 2018/2019 impayés pour un montant de 272.41 euros. PV de carence de l'huissier.
- frais de demi-pension janvier mars 2018. Le père payait de façon fractionnée. N'a jamais payé le solde de 14.31.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 61

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie du stock des objets confectionnés en mode pour don au CAPS d'ALBERTVILLE pour une valeur de 380.30 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : BAREME FONDS SOCIAL

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 62
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/03/2022
Réuni le : 05/04/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le barème d'attribution des aides du fonds social

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Il est proposé au CA de voter le barème d'attribution d'aide du fond social lycéen.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : AMORTISSEMENTS

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 63
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/03/2022
Réuni le : 05/04/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote la durée d'amortissement des biens.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Il est proposé au CA de voter la durée des amortissements comptables.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0